

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 DECEMBRE 2017**  
**(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Président** : M. Philippe COCHET

**Secrétaire** : Mme MAINAND

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

**1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Isabelle MAINAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité par 42 voix pour.

**2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014**

**3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017**

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour.

**4) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX**

**5) ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Monsieur Frédéric JOUBERT est élu Onzième Adjoint, au scrutin secret, par 37 voix pour. Le procès-verbal d'élection est affiché le 5 décembre 2017.

**6) DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET DEMARCHE QUALITE, DE LA COMMISSION CULTURE ET DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT - MODIFICATIONS**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de Mme Sophie BLACHERE pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Administration générale et démarche qualité. Monsieur le Maire déclare que Mme Sophie BLACHERE est nommée membre de la Commission Administration générale et démarche qualité.

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de M. Xavier VITARD - de LESTANG pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Culture. Monsieur le Maire déclare que M. Xavier VITARD - de LESTANG est nommé membre de la Commission Culture.

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de M. Xavier VITARD - de LESTANG pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Environnement. Monsieur le Maire déclare que M. Xavier VITARD - de LESTANG est nommé membre de la Commission Environnement.

#### **7) DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES ET CONTROLE DE GESTION, DE LA COMMISSION DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS ET DE LA COMMISSION SECURITE, PREVENTION ET ANCIENS COMBATTANTS - MODIFICATIONS**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de Mme Sophie BLACHERE pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Finances et contrôle de gestion. Monsieur le Maire déclare que Mme Sophie BLACHERÉ est nommée membre de la Commission Finances et contrôle de gestion.

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de Mme Sophie BLACHERE pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Déplacements et transports. Monsieur le Maire déclare que Mme Sophie BLACHERE est nommée membre de la Commission Déplacements et transports.

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de Mme Sonia FRIOLL pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Sécurité, prévention et anciens combattants. Monsieur le Maire déclare que Mme Sonia FRIOLL est nommée membre de la Commission Sécurité, prévention et anciens combattants.

#### **8) DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL DANS CHAQUE CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE OU MATERNELLE – MODIFICATIONS**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Deux conseillers municipaux décident de ne pas prendre part aux votes. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 40 voix pour, de voter à main levée et désigne les représentants suivants dans les conseils d'écoles élémentaires et maternelles de la commune.

##### **pour le GROUPE SCOLAIRE BERTHIE ALBRECHT**

- **Ecole élémentaire** - 31, rue de l'Oratoire : **Mme Isabelle MAINAND**  
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.
- **Ecole maternelle** - 14, rue de l'Oratoire : **Mme Marie-Hélène ROUCHON**  
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.

##### **pour le GROUPE SCOLAIRE ANDRE MARIE AMPERE**

- **Ecole élémentaire** - 124, rue Pierre Brunier : **Mme Chantal CRESPIY**  
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.
- **Ecole maternelle** - 124, rue Pierre Brunier : **Mme Chantal CRESPIY**  
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.

##### **pour le GROUPE SCOLAIRE VICTOR BASCH**

- **Ecole élémentaire** - 184, chemin Wette Fays : **M. Frédéric JOUBERT**  
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de Mme Marie-José BAJARD recueille 4 voix.
- **Ecole maternelle** - 244, chemin Wette Fays : **M. Frédéric JOUBERT**  
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de Mme Marie-José BAJARD recueille 4 voix.

**pour le GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT**

- **Ecole élémentaire** - 25, chemin Jean-Baptiste Gilliard : **Mme Virginie DU GARDIN**  
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.
- **Ecole maternelle** - 25, chemin Jean-Baptiste Gilliard : **Mme Viviane WEBANCK**  
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.

**pour le GROUPE SCOLAIRE PIERRE et MARIE CURIE**

- **Ecole élémentaire** - 17, rue Lucien Maître : **Mme Geneviève SEGUIN-JOURDAN**  
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.
- **Ecole maternelle** - 15, rue Lucien Maître : **M. Laurent MICHON**  
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.

**pour le GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT**

- **Ecole élémentaire** - 9, rue Jean Pellet : **Mme Nathalie MERAND-DELERUE**  
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.
- **Ecole maternelle** - 7, rue Jean Pellet : **M. Gaël PETIT**  
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.

**pour le GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES**

- **Ecole élémentaire** - 1, Place Jules Ferry : **M. Jean-Paul ROULE**  
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Gilles DUREL recueille 4 voix.
- **Ecole maternelle** - 40, rue Nuzilly : **M. Patrick CIAPPARA**  
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Gilles DUREL recueille 4 voix.

**pour le GROUPE SCOLAIRE MONTESSUY**

- **Ecole élémentaire** - 98, rue Pasteur : **M. Damien COUTURIER**  
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Claudio PARISI recueille 4 voix.
- **Ecole maternelle** - 98, rue Pasteur : **M. Damien COUTURIER**  
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Claudio PARISI recueille 4 voix.

**pour le GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN**

- **Ecole élémentaire** - 114, rue Jean Moulin : **Mme Sophie BLACHERE**  
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.
- **Ecole maternelle** - 5, chemin de Crépieux : **Mme Marie-Odile CARRET**  
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.

**pour le GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE**

- **Ecole élémentaire** - 75, avenue Général de Gaulle : **Mme Evelyne GOYER**

à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.

- **Ecole maternelle** - 75, avenue Général de Gaulle : **Mme Sonia FRIOLL**

à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.

**9) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE SAINT CLAIR - MODIFICATION**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Deux conseillers municipaux décident de ne pas prendre part aux votes. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 40 voix pour, de voter à main levée et désigne, M. Xavier VITARD - de LESTANG, par 36 voix pour, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison de quartier de Saint Clair. La candidature de Mme BAJARD recueille 4 voix.

**10) REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'HABITAT – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET ARRETE**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Considérant que PLU-H de la Métropole de Lyon doit :

- apporter des solutions concrètes en termes de préservation du cadre de vie, de financement des besoins d'équipements publics et de desserte permettant d'assurer un développement équilibré et acceptable pour les habitants des communes de la Métropole,
- permettre la diversification de l'offre commerciale tel que prévu dans le SDUC 2016-2020 par l'extension du zonage commercial à l'ensemble de la Terre des Lièvres,
- conditionner la réalisation d'un transport en commun en site propre sur la voie verte à ce qu'il soit souterrain,
- supprimer des règles de calcul de création de places de stationnement par logement supplémentaire inadaptées à la réalité du territoire communal,

Considérant que la Métropole de Lyon s'est engagée à apporter des solutions qui vont dans le sens des demandes formulées par la Ville.

Sous réserve que ces solutions portant notamment sur la création du parc commercial sur la Terre des Lièvres soient mises en œuvre sans délai.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de révision du PLU-H de la Métropole de Lyon arrêté le 11 septembre 2017.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 2 contre.

**11) AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE PERMIS DE DEMOLIR POUR DEUX PROPRIETES COMMUNALES – SANITAIRE PUBLIC 50 RUE COSTE ET LOCAL DEPOT DU STADE VALETTE**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les deux demandes de permis de démolir relatives au sanitaire public 50 rue Coste et au local dépôt du stade Valette.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour.

**12) APPROBATION D'UNE CONVENTION DE REFACTURATION DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES POUR LE CHANTIER DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE MONTESSUY**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document éventuellement nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour.

**13) CASEMATE DE CALUIRE ET CUIRE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION VILLE / ORGANISATION POUR LA CONNAISSANCE ET LA RESTAURATION D'AU-DESSOUS-TERRE – LYON (O.C.R.A. LYON)**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la mise à disposition de la casemate à l'O.C.R.A. Lyon, dans les conditions fixées par la convention ainsi que les termes de celle-ci. Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

Adopté à la majorité, par 40 voix pour et 2 abstentions.

**14) SIGERLY – SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE, DE GAZ ET DE SERVICES ASSOCIES**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes pérenne pour la passation d'accords-cadres pour la fourniture d'électricité, de gaz et de services associés, coordonné par le SIGERLY ainsi que les termes de la convention de constitution du groupement de commandes. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tout avenant éventuellement nécessaire à l'exécution de ladite convention.

Adopté à la majorité, par 40 voix pour et 2 abstentions.

**15) OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES – ANNEE 2018 – DETERMINATION DU NOMBRE DE DIMANCHES AUTORISES**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal décide de retenir, pour l'année 2018,

1 - le maintien de l'octroi de 5 ouvertures dominicales pour la branche automobile, soit les 21/01 – 18/03 – 17/06 – 16/09 et 14/10,

2 – l'octroi de 6 ouvertures dominicales pour toutes les autres branches (commerces de détail, alimentaires ou non, spécialisés ou pas), soit les 25/11 – 02/12 – 09/12 – 16/12 – 23/12 et 30/12.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour.

**16) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION COMMERCIALE DE CALUIRE BOURG – PARTICIPATION DE LA VILLE A L'ORGANISATION DE L'ANIMATION AUTOMNALE**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle égale aux dépenses engendrées pour la mise en place de cette animation, et d'un montant maximum de 4 500€, à l'Union Commerciale de Caluire Bourg. Les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2017 et la dépense comptabilisée à la fonction 94 – nature 6745.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour.

**17) CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA SOCIETE URFOL CINEMA – CINE CALUIRE**

**Rapporteur** : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal approuve les termes du contrat d'objectifs et de moyens avec l'URFOL Cinéma (Ciné Caluire) et autorise Monsieur le Maire à le signer. Il est attribué à la société Urfol Cinéma (Ciné Caluire) une subvention de 8 500 €. Les crédits seront prélevés au compte 6574 – 311 ouvert au budget 2017.

Adopté à la majorité, par 40 voix pour et 2 abstentions.

**18) CONTRAT TEMPORAIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE**

**Rapporteur** : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mission d'archivage avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69). La dépense correspondant à l'intervention, estimée à 33 jours pour la première année, est fixée à un montant de 400 euros par jour et sera inscrite au budget primitif 2018, chapitre 011.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour.

**19) AVENANT N° 2 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018**

**Rapporteur** : I. MAINAND

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le deuxième avenant au Contrat Enfance Jeunesse correspondant à l'intégration des développements de l'EAJE « Jardin Grenadine » et de la ludothèque en 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour.

**20) PLAN DE DESHERBAGE ET GESTION DIFFERENCIEE – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE**

**Rapporteur** : M.H. ROUCHON

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à signer tout document utile à cette affaire.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour.

**21) EXERCICE 2018 – AUTORISATION DE MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT SANS INSCRIPTION PREALABLE DE CREDITS**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal constate et dit que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 1 455 899,82 €. Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2018 dans les chapitres mentionnés, les dépenses d'investissement nécessaires, au-delà des crédits reportés et des crédits de paiement votés, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017.

Les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2018.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 6 abstentions.

## **22) AUGMENTATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX N'AYANT PAS UN CARACTERE FISCAL**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal décide que le coefficient de variation appliqué aux tarifs 2017 pour déterminer les tarifs 2018 sera de 1,02. Compte tenu des arrondis éventuels, ce coefficient pourra varier entre 1 et 1,04. Monsieur le Maire est autorisé à fixer par arrêté dans cette limite et sans modification dans leur structure, chacun des tarifs communaux à caractère non fiscal applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour les activités organisées par le service Education (garderies du matin, Caluire Juniors) et par le service Jeunesse (Caluire Jeunes) ainsi que la ludothèque, au regard du fait qu'ils sont organisés sur le rythme de l'année scolaire.

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

## **23) EXERCICE 2017 – ADMISSIONS EN NON VALEUR**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal accède à la demande du comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire en admettant en non valeur les titres indiqués dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 9 536,52 €. La dépense résultant de l'admission en non valeur des titres émis sur les exercices 2010 à 2011 sera imputée aux comptes nature 6541 fonction 01.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 2 abstentions.

## **24) BUDGET 2017 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative N° 1 au budget de l'exercice 2017.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 6 contre.

## **25) GARANTIE FINANCIERE PARTIELLE D'UN EMPRUNT A CONTRACTER PAR 3F-IMMOBILIERE RHONE-ALPES POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION DANS LA RESIDENCE SITUEE 44 RUE PASTEUR**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal accorde la garantie financière de la commune à la société 3F- Immobilière Rhône-Alpes pour le prêt qu'elle sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques présentées ci-dessous :

Montant	: 64 500 €
Quotité garantie	: 15%
Montant garanti	: 9 675 €
Durée d'amortissement	: 20 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A (le taux effectif sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat) + 60 pdb
Profil d'amortissement	: amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	: Double révisabilité limitée
Taux annuel de progressivité	: de 0% à 0.50% maximum (actualisable à l'émission du contrat de prêt..)
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	
Révisabilité des taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.	

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la commune au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société 3F- Immobilière Rhône-Alpes.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 2 abstentions.

## **26) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRODUITS D'ENTRETIEN – LOT 2**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage et autorise Monsieur le Maire à le signer. Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures d'exécution utiles.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 2 abstentions.

## **27) TARIFS FUNERAIRES 2018**

**Rapporteur** : M. JOINT

Le Conseil Municipal décide que le coefficient de variation appliqué aux tarifs funéraires 2017 pour déterminer les tarifs funéraires 2018 sera de 1,02 et fixe les tarifs pour l'année 2018 comme suit :

### **CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

Durée des concessions	Prix du m2 jusqu'à 2 m <sup>2</sup>	Prix du m2 au delà de 2m <sup>2</sup>
	Tarifs 2018(€)	Tarifs 2018 (€)
15 ans	251	306
30 ans	642	793
50 ans	1401	1689



### CAVEAUX PRÉFABRIQUES OU ANCIENS

Nombre de places	Durée de location	
	15ans	30 ans
	Tarif 2018(€)	Tarif 2018(€)
1	518	1038
2	1045	2089
3	1564	3126
4	2054	4168
5	2608	5216
6	3120	6240

### CASES DU COLUMBARIUM

Durée de location	Tarifs 2018 (€)
15 ans	210
30 ans	419

### TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Type de travaux	Tarifs 2018 (€)
Fourniture et pose du filtre d'épuration des caveaux préfabriqués	113
Dépôt d'urne funéraire dans le columbarium	35
Location des cases du caveau provisoire (par jour)	3,8

Les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 026 nature 70311, 70312 et 7083.

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

### 28) CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX – MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : M. LE MAIRE

Pour faire suite à l'élection de Monsieur Frédéric JOUBERT en qualité de Onzième Adjoint et de la délégation donnée à Monsieur Fabien MANINI, conseiller municipal, le Conseil Municipal modifie l'attribution des indemnités de fonction des élus et dit que ces indemnités feront l'objet d'une réévaluation systématique à chaque augmentation de la valeur du point dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle maximale, et en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale. La dépense afférente sera imputé au chapitre 65 du budget de l'année en cours.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 4 abstentions.

### 29) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les créations d'emplois permanents et d'emplois non-permanents. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année 2018, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour.

**30) VŒU POUR LA MISE EN PLACE D'UN PACTE DE CONFIANCE DURABLE SUR LA POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL**

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

Conformément à l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil émet des vœux sur tout objet d'intérêt local ;  
Considérant que de tels vœux ne constituent pas des actes juridiques (Conseil d'État, 29 décembre 1997, SARL Enlem) ;  
Monsieur le Maire a proposé le vœu pour la mise en place d'un pacte de confiance durable sur la politique de logement social ;

Après adoption à la majorité de l'amendement N° 1 proposé par M. MATTEUCCI et le rejet de l'amendement N° 2 proposé par M. MATTEUCCI, le texte amendé a été soumis au vote du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité, par 38 voix et 4 abstentions.

Caluire et Cuire, le 5 décembre 2017

Le Maire,  
Philippe COCHET

